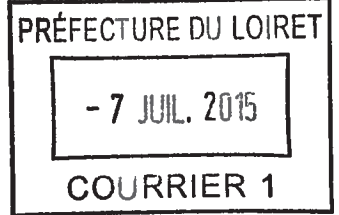


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juin 2015



61/15

Date d'affichage : 2/07/2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'An Deux Mil quinze, le 29 juin 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 juin 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme
Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Eric LEMBO.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT,

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet : Modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du Complexe
Aquatique.**

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) est établi par l'exploitant de tout
établissement de baignade d'accès payant (Arrêté du 16 juin 1998, art D 322-16). Il comprend des
mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation ainsi que
des mesures de planification des secours et des procédures d'alarme.

La rédaction des différentes parties citées ci-dessous doit être modifiée pour compléter le document
existant au regard des observations faites suite à l'ouverture de l'établissement et des comportements
des publics accueillis :

- Fonctionnement général de l'établissement :

Heures d'ouverture aux publics selon trois périodes identifiées (période scolaire / période
petites vacances / période estivale)

- Organisation de la surveillance et de la sécurité :

Nombre de personnels de surveillance affecté à la surveillance des bassins, selon les
ouvertures et les publics identifiés.

Postes et zones de surveillance : le plan identifiant les postes et zones de surveillance a été
complété pour améliorer sa lisibilité.

- Organisation interne en cas d'accident et de sinistre :

Les différents risques ont été complétés

Les conduites à tenir selon les lieux ont été complétées (bassins, pelouse, vestiaires,...), les
publics ont été répartis selon les accès proposés aux horaires d'ouverture, le nombre de

surveillants a été renforcé.

- Annexes :

Plan d'évacuation : lisibilité du document améliorée

Plan du complexe aquatique : identification et localisation des différents matériels de secours, des points de communication, des postes de surveillance fixes et mobiles et des commandes d'arrêts techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du Complexe aquatique du Cosson, tel qu'annexé, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 